

Le vingt-quatre septembre deux mille vingt à 18 heures, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Denis REYNE, Maire.

PRÉSENTS : Messieurs Denis REYNE, André BOYER, Serge COLLOT, , Stéphane GABILLAUD, Laurent CASTAING, Cédric FRECHAUT - Mmes Delphine LUCE, Annick SADLAN, Madeleine TERRADAS.

Excusé(es) Ombeline MERINO, Cédric FRECHAUT, Cédric LARROQUE

Pouvoir : 3 Mme MERINO à Mme TERRADAS- Mr FRECHAUT à Mr REYNE – Mr LARROQUE à Mr CASTAING

Secrétaire de séance Madeleine TERRADAS

1. **APPROBATION COMPTE RENDU DU 26 août 2020**

Le compte rendu du 26 août 2020 n'appelle pas d'observation et est adopté à l'unanimité.

2. **DELIBERATION INSTALLATION DE DEUX RADARS PEDAGOGIQUES TRAVERSEE DE MOULEYRE**

Vu la délibération 33-2020 en date du 26 août 2020, entérinant la décision d'installer deux radars pédagogiques sur la RD 13 en agglomération traversé de Mouleyre,

Vu la délibération 37-2020 en date du 24 septembre 2020 entérinant le choix du prestataire pour l'installation de deux radars pédagogiques sur la RD 13 en agglomération traversé de Mouleyre,

Monsieur le maire rappelle que ce projet peut bénéficier d'une aide du Conseil Départemental de la Gironde. Cette aide s'applique sur le montant hors taxes de l'opération, le taux est de 40% augmenté d'un coefficient de solidarité s'établissant à 1,12 pour l'année 2020.

Le plan de financement suivant est présenté :

	Taux subvention	Prestataire retenu SERI
Devis Hors taxes		7.290,40
Subvention conseil Départemental 40 %	40%	2.916,16
Subvention après application du COS 2020	1,12	3.266,10
Autofinancement HT		4.024,30
TVA 20 %		1.458,08
Autofinancement TTC		5.482,38

Le conseil municipal à l'unanimité

- Vote le plan de financement ci-dessus présenté
- Autorise monsieur le Maire à solliciter l'aide financière du Conseil Départemental de la Gironde,
- Autorise monsieur le Maire a sollicité une dérogation pour commencement de travaux anticipé avant la décision du Conseil Départemental.

Le centre routier de Créon sera sollicité pour validation de l'implantation aux lieudits Janisson et Bourgalade.

3. **DELIBERATION CHOIX PRESTATAIRE ACHAT ET INSTALLATION RADARS PEDAGOGIQUES**

Monsieur le maire présente les devis pour la fourniture et pose de deux radars similaires version solaire :

ELAN CITE: 5.769,00 € HT mise en service, paramétrage, maintenance et dépannage à distance garantie 2 ans
SERI : 7.290,40 € HT mise en service, paramétrage, maintenance et dépannage sur site par un technicien agréé garantie 5 ans

Monsieur le Maire présente le comparatif du net à charge déduction faite de la TVA récupérable et de la subvention sollicitée dans le cadre des amendes de police :

	taux	SERI	ELAN CITE
Hors taxes		7290,40	5769,00
Subvention 40 %	40%	2916,16	2307,60
Coefficient correctif 1,12	1,12	3266,10	2584,51
Net HT à charge commune		4024,30	3184,49
Différence		839,81	

Après en avoir délibéré, considérant la durée de la garantie de 5 ans pour SERI contre 2 ans pour ELAN CITE, la mise en service, le paramétrage, la maintenance et le dépannage sur site pour SERI, contre la prise en main à distance pour ELAN CITE, le conseil municipal à l'unanimité

- Décide de retenir le devis de la société SERI pour un montant de 7.290,40 soit 8.748,48 TTC

Les crédits sont prévus au budget.

4. DELIBERATION MODIFICATION ENTREE AGGLOMERATION RD13 SENS CADILLAC/TARGON

Monsieur le Maire expose que suite à la visite sur site du centre routier de Créon pour l'implantation de deux radars pédagogiques, il est nécessaire de modifier l'entrée en agglomération sur la RD13 sens Cadillac/Targon au lieu-dit Bourgalade.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- **D'avancer l'entrée en agglomération lieu-dit Bourgalade sur la RD 13**
- **De demander au centre routier de lui communiquer le PR afin que l'arrêté fixant les limites d'agglomération puisse être pris.**

Les travaux de pose du panneau sont à la charge de la commune

5. DELIBERATION LANCEMENT ENQUETE PUBLIQUE MODIFICATION EMPRISE CHEMIN RURAL DU HOURCAT

Monsieur le maire expose que dans le cadre de bornage des propriétés de Mrs DA ROCHA et REBIERE, le géomètre a constaté que l'emprise du chemin rural bordant ces terrains avait au fil du temps été déplacée.

Aussi dans un souci de régularisation, la commune doit engager une enquête publique à l'effet de recueillir les vœux des habitants de la commune sur le projet d'aliénation d'une partie du chemin rural numéro 1 du Hourcat et ouverture d'une partie de chemin rural.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité

- **De lancer une enquête publique d'une durée de 15 jours**
- **De solliciter le tribunal administratif afin de désigner un commissaire enquêteur**

Les frais induits par cette enquête publique (indemnités du commissaire enquêteur, publications...) sont à la charge de la commune, de même que les matériaux (grave...) qui devront être apportés sur la bande de terrain restituée.

6. DELIBERATION DECISION MODIFICATIVE BUDGET 2020

CREDITS A OUVRIR

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	21758	ONA	Autres installations, matériel et outillage t...	9.500,00
21	2183	ONA	MATERIEL DE BUREAU ET MATERIEL INFORMATIQUE	3.500,00
21	21534	ONA	RESEAUX D'ELECTRIFICAT.	1.000,00
			TOTAL	14.000,00

CREDITS A REDUIRE

Chapitre	Article	Opération	Nature	Montant
21	2132	ONA	IMMEUBLE DE RAPPORT	- 9.500,00
21	2151	ONA	RESEAU DE VOIRIE	- 4.500,00
			TOTAL	- 14.000,00

Après en avoir délibéré le conseil municipal vote à l'unanimité les opérations ci-dessus

7. DIVERS

- **Aménagement de bourg** : Le centre routier se rendra sur site le 5 octobre pour avoir un premier avis d'aménagement de bourg.
- **Éclairage public Hourcat** : Suite à la panne des 3 lampes consécutive à l'orage du mois d'août, seule la lampe situ en domaine public a été réparée conformément au vœu du conseil municipal du 26/08
- **Aménagement hall mairie** : Pose d'un store extérieur Aménagement hall Le devis de la Sté SOPEIM pour la pose d'un store électrique extérieur dimension 3.80 x 2.45 s'élève à 2.029,00 € HT. Travaux à prévoir sur budget 2021
- **Commission sociale CDC Convergence Garonne** : Laurent CASTAING rend compte de la réunion et notamment sur l'aménagement de l'aire des gens du voyage de Portets.
- **Pollution lieu-dit Foucaud** : Le fossé situé le long de la propriété du château Foucaud a servi d'exutoire à divers déchets provenant de vendanges sur une centaine de mètres, provoquant des nuisances olfactives et la prolifération d'insectes durant quelques jours. Avisé par un riverain, l'intéressé a retiré en partie les déchets qui encombraient le fossé et la buse de pluvial.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20h15.